

## **Engagements Calitimo**

### **À la signature d'un mandat CALITIMO, Cimm immobilier s'engage à :**

- Diffuser l'affaire au réseau national de professionnels adhérents au club CALITIMO.

Nous nous engageons à communiquer sur le site [www.calitimo.org](http://www.calitimo.org) (site internet réservé aux annonces des professionnels membre de l'association), le descriptif et les photos du bien à vendre avant le [redacted]

- Être votre unique interlocuteur, de la mise en vente de votre bien jusqu'à la signature de l'acte définitif. L'interlocuteur unique vous apporte un gain de temps important, et une plus grande efficacité.

- Procéder à un tri sélectif des visites, en ayant systématiquement un entretien préalable approfondi avec les visiteurs. Cette sélection permet de supprimer les visites de simples curieux, de personnes mal intentionnées et de clients non solvables.

- Vérifier systématiquement l'identité des personnes à qui nous ferons visiter votre bien, conformément aux articles L561-5 et R561-5 du Code monétaire et financier.

- Proposer votre affaire en priorité à nos clients acquéreurs. C'est un engagement des adhérents du club CALITIMO.

- Communiquer efficacement en optimisant nos démarches publicitaires afin de différencier votre bien.

Avec le mandat CALITIMO, nous sommes en mesure de mettre réellement en avant votre bien, et donc de le rendre beaucoup plus attractif.

- Aménagement vitrine [redacted]

- Panneau "à vendre" : [redacted]

- Publicité presse "papier" : [redacted]

- Internet : [redacted]

